

SPORT SCOLAIRE

SPORT ER SKOLIYOU

BÉNÉFICIAIRES

Collèges publics et privés du Morbihan ayant une section sportive scolaire labellisée par le rectorat.

OBJECTIFS

- Permettre aux sections sportives d'assurer leurs charges de fonctionnement (frais de déplacements, achats de matériel).

MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

- Prise en charge des transports jusqu'à 1 500 €,
- Prise en charge des matériels sportifs jusqu'à 500 €,
- Décision prise par la commission permanente d'octobre ou novembre de chaque année.

PIÈCES À FOURNIR

- Dossier de demande de subvention,
- Factures de transport ou d'achat de matériel sportif acquittées durant l'année scolaire concernée.

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Le dossier avec les factures acquittées est à retourner pour le 30 juin de chaque année.

Contact :

Président du Conseil départemental du Morbihan
Direction générale adjointe éducation, culture, attractivité, territoires
Mission Sport
Hôtel du département
2 rue de Saint-Tropez – CS 82400
56009 Vannes cedex
Tél. : 02 97 54 81 94